

PROCES VERBAL CONSEIL DU 04 DECEMBRE 2023

Présents : Messieurs Sébastien DOUAY — Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER– Jacques PINCHON – Jean-Paul DERMIGNY – Jérémy JADOUL – Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ
Mesdames Laurence DECAYEUX – Mélinda DE ANDRADE – Gaëlle MILET – Adeline BORRUECO **arrivée à : 18 H 42**

Absents Excusés : René CAILLEUX – Caroline HENOCQ donne pouvoir à Adeline BORRUECO
Secrétaire de séance : Jérémy JADOUL

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du compte rendu du 07 novembre 2023
- ↳ Modalités de concertation pour établir les zones d'énergie renouvelables dans la commune
- ↳ Identification des zones d'énergie renouvelables dans la commune
- ↳ Appel à candidatures présidence du SIVOS
- ↳ Demande de subventions associations nationales
- ↳ Classe découverte RPC : demande de participation de la Commune
- ↳ Abri bus : Demande de subvention au titre des amendes de police
- ↳ Décret 2023-1006 du 31/10/2023 : prime pouvoir d'achat exceptionnelle : position Commune
- ↳ Agencement Mairie
- ↳ Point sur foncier habitat disponible besoin CCES

Approbation du Conseil Municipal du 07 novembre 2023 :

Adopté

Pour : 11 – (3 absents)

Modalités de concertation pour établir les zones d'énergie renouvelables dans la commune :

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. L'Etat doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public identifier des zones favorables à l'accueil des installations.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

Le Maire demande au Conseil Municipal quelles modalités de concertation il souhaite retenir. Les délais étant trop courts, après délibération le Conseil décide de constituer un groupe de travail pour identifier les zones d'énergies. Ce groupe se composera de l'ensemble des membres du Conseil.

(Délibération 2023/47)

Pour : 11 - (3 absents)

Appel à candidatures présidence du SIVOS :

Le Maire demande au Conseil Municipal si un élu souhaite prendre la Présidence du SIVOS aucun délégué titulaire actuel n'ayant fait acte de candidature à ce jour. Un vice-Président assure l'intérim. Il explique qu'en cas de candidature reçue, les délégués seront appelés à être modifiés. Personne ne désirant candidater, M le Maire demande à l'assemblée, un délégué suppléant étant manquant (*la commune de Monchy Lagache comporte 3 titulaires et deux suppléants suite à la démission de M. DESBOIS Maire Adjoint de Monchy-Lagache*), si un membre souhaite candidater au poste de délégué suppléant représentant la commune de Monchy-Lagache : M KAMPFER présente sa candidature.

Pour : 13 – (*Arrivée Adeline BORRUECO à 18 H 42*)

(Délibération 2023/48)

Demande de subventions associations nationales :

Le Conseil décide de ne pas subventionner les associations autres que celles de la Commune de Monchy-Lagache pour l'année 2024.

Classe découverte RPC :

Prix revient de cette sortie 7440 €.

Intervention de Gaëlle MILET qui indique que 1300 € seront pris en charge par l'association des parents d'élèves pour le transport scolaire.

M le Maire indique que la Commune participe à hauteur de 300 € à la coopérative scolaire à travers sa participation au SIVOS.

Sur le principe les membres présents acceptent d'accorder exceptionnellement une subvention pour la classe découverte à hauteur de : 500 € si le voyage se fait (versement sur le budget 2024)

2 abstentions.

Pour : 11

(Délibération 2023/49)

Abri bus : Demande de subvention au titre des amendes de police

Considérant la nécessité de sécuriser les usagers du bus, les membres à l'unanimité décident de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental de la Somme pour l'achat d'un abri-bus et pour l'application des signalisations obligatoires (marquages au sol).

Pour : 13

(Délibération 2023/50)

Décret 2023-1006 du 31/10/2023 : prime pouvoir d'achat exceptionnelle : position Commune

Dans les mesures de revalorisation salariales annoncées par le Ministère de la Fonction Publique figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels. Un décret a été publié le 31 octobre 2023 pour en préciser les conditions et modalités. Après communication de ces dernières le Maire demande à l'assemblée sa position : quel pourcentage du plafond accorder : 100 % ou 80 % ? Après débat, les membres décident :

Prime à 100 % : 5 – Prime à 80 % : 7 – Abstentions : 1

- d'octroyer 80 % du plafond maximum aux agents.
- et de transmettre au Comité Social Territorial le projet de délibération comportant cette décision afin qu'il rende avis lors de sa prochaine saisine.

Agencement Mairie :

Une étude proposée par un architecte pour connaître les possibilités d'agencement de la mairie peut être effectuée. Le Maire demande à l'Assemblée s'il décide de donner suite à celle-ci. Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

L'étude doit être déclenchée.

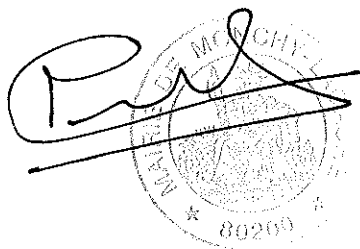
Départ de Gaëlle MILET et de Mélinda DE ANDRADE à 19 h 40 pour impératif familial.

Point sur foncier habitat disponible besoin CCES :

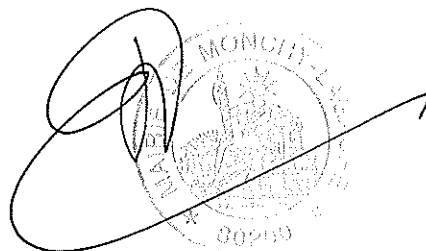
Un recensement des terrains à bâtir et des habitations disponibles est demandé par la CCES. Le Conseil s'accorde pour effectuer ce travail quartier par quartier en utilisant les circuits de distribution habituels des informations municipales.

La séance est levée à 20 H 20

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONCHY-LES-EAUX" and the number "80200".

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONCHY-LES-EAUX" and the number "80200".